

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> mars 2021 le ***Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$***;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 30 mars 2021;
- Le règlement a reçu l'approbation du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* le 28 mai 2021 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca)
- Le règlement numéro 2021-01 est entré en vigueur le 7 juin 2021 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 7 juin 2021.

---

Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier